

Aussitôt le calme revenu, et les monuments religieux rendus au culte, les habitants de Montribloud se réunirent afin de s'entendre pour remettre leur chapelle en état. Une convention du 23 février 1805 établit les droits et les charges de chacun d'eux; c'est la dernière pièce notariée se rattachant à la chapelle. Elle n'est point sans intérêt, et contient un résumé fidèle de son histoire; elle prouve aussi que sauf la prébende, disparue dans la tourmente, l'organisation et le fonctionnement du service religieux dans ce modeste oratoire, a survécu aux orages de la Révolution.

NAPOLÉON par la grâce de Dieu et de la constitution de la République, empereur des Français, à tous présents et à venir salut. Savoir faisons que : Par devant Roche, notaire public résident au faubourg de Vaise de la ville de Lyon et son collègue soussignés.

Furent présents MM. Jean-Pierre Desfours, rentier, demeurant à Grange-Blanche, pour et au nom de M. Antoine Desfours représentant M. Jacques Prost, à cause de sa propriété de Grange-Blanche, y demeurant, commune d'Écully; Côme Robine-Rivière, demeurant à Lyon, rue Mercière, représentant le sieur Bravard; Charles-Benoît Leroux, représentant Martin Monin; Gabriel Barthélemy Magneval, représentant César Bardy; Antoine Laporte demeurant en ladite ville rue Basse Grenette, représentant Liotaud; et François Saltet fils unique de demoiselle Marie Buisson, veuve en premières noces de Pierre Saltet, et en dernières d'Alexandre Ménadier, représentée par son dit fils et représentant Jean Roze :

Tous ces derniers aussi à cause de leurs propriétés sises à Champvert proche dudit Grange-Blanche, et à ce titre tous copropriétaires de la chapelle dite de Grange-Blanche, sise au même lieu, sur la paroisse Saint Just de Lyon; faisant l'angle de l'ancien grand chemin tendant de la Tour de Salvagny à Lyon, et d'un petit chemin public tendant dudit grand chemin, à celui qui conduit aux portes de Trion : Laquelle chapelle fut fondée et construite par les auteurs des comparants susnommés et érigée en l'année seize cent trente-cinq, sous le vocable de St Roch, conformément et d'après l'acte de fondation, passé devant M^e Demeaux